



Dans toutes les régions, des départs massifs de fin de carrière d'ici 2020

Avec l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à l'âge de la retraite, des départs massifs de fin de carrière ont lieu depuis le début des années 2000 et devraient perdurer jusqu'en 2020. Parmi les personnes qui occupaient un emploi en 2009, quasiment 8 millions, soit trois sur dix, devraient avoir quitté définitivement le marché du travail à cet horizon. Néanmoins, avec l'évolution du cadre législatif des départs en retraite, les actifs tendent à poursuivre leur travail à un âge de plus en plus avancé. Ceci contribue à étaler dans le temps les cessations d'activité et à amplifier la part des seniors dans l'emploi. Les régions les plus concernées par les départs devraient être celles où le poids initial des seniors dans l'emploi est le plus important, particulièrement en Limousin et en Auvergne. Quant aux métiers, que ce soit en nombre ou en part de l'emploi, les services aux particuliers et aux collectivités seraient les plus concernés avec plus d'un million de départs définitifs d'ici 2020.

Nathalie Delattre, direction régionale du Nord - Pas-de-Calais, Insee

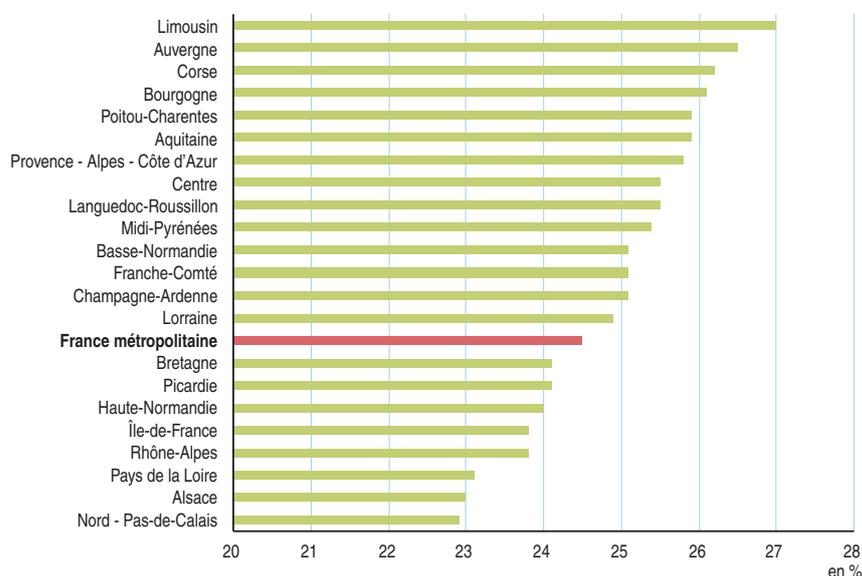
Les générations nombreuses du baby-boom commencent à produire un « papy-boom ». Du point de vue du marché du travail, les cessations d'activité actuelles et à venir concernent donc des effectifs de grande ampleur. Ces départs constituent un enjeu à la fois pour l'équilibre financier du système de retraite et pour le renouvellement de la main d'œuvre dans les régions et les métiers les plus concernés. En outre, le risque d'appauvrissement en capital humain consécutif à ces départs est à considérer avec soin, les salariés les plus âgés étant souvent, du fait de leur ancienneté, les plus expérimentés.

En 2009, 6,3 millions de personnes âgées de 50 à 69 ans déclarent occuper un emploi en France métropolitaine. Ces seniors (*définitions*) représentent un quart de la population active occupée (*définitions*). Sous l'effet conjugué du vieillissement de la population et de l'augmentation du taux d'emploi des seniors (*définitions* ; encadré 1), leur part devrait croître dans les années à venir.

Particulièrement nombreux dans les régions les plus peuplées (1,3 million en Île-de-France, 600 000 en Rhône-Alpes, 500 000 en Provence - Alpes - Côte d'Azur),

leur poids dans la population ayant un emploi varie peu sur le territoire : de 23 % en Nord - Pas-de-Calais à 27 % en Limousin (*figure 1*).

1 Part de seniors dans la population active occupée en 2009



Source : Insee, recensement de la population 2009 au lieu de travail, exploitation complémentaire.

Près de 8 millions de départs de fin de carrière entre 2010 et 2020

Chaque année, des actifs occupés cessent définitivement de travailler (*définitions*), généralement parce qu'ils partent à la retraite, ou qu'ils deviennent chômeurs dispensés de recherche d'emploi, ou pour des raisons de santé. D'ici 2020 (*enca-dré 2*), une majorité des seniors ayant un emploi en 2009 cesserait de travailler, ainsi qu'une partie des quadragénaires qui auront alors atteint la cinquantaine. En tenant compte des réformes du système de retraite votées jusqu'en juillet 2012 et en supposant que les comportements restent identiques à ceux de la période récente, 31 % des actifs ayant un emploi en 2009 devraient mettre fin à leur carrière professionnelle d'ici 2020, soit près de 8 millions de personnes.

En termes de calendrier, l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby-boom entraîne depuis le début des années 2000 des départs massifs du marché du travail. À contexte législatif inchangé, le nombre annuel moyen de cessations d'activité diminuerait légèrement, passant de 730 000 entre 2010 et 2015 à 705 000 entre 2016 et 2020.

Le volume des retraits d'activité ne permet cependant pas d'anticiper le nombre de postes à pourvoir. En effet, une estimation de celui-ci reposerait, outre sur les projections de cessations d'activité, sur des hypothèses économiques concernant l'évolution de la croissance, du chômage et de la productivité. De plus, l'incertitude liée aux transformations intrinsèques des métiers rend difficile toute projection des postes de travail et de leur contenu.

L'éventail des taux de retrait régionaux serait assez resserré

Les régions les plus concernées par les départs de fin de carrière seraient naturellement celles où les seniors pèsent le plus parmi les actifs occupés en 2009. Toutefois, l'impact serait sensiblement comparable entre les régions, les taux de retrait sur la période 2009-2020 (*définitions*) s'échelonnant de 29 % à 34 % (*figure 2*). Ainsi, ces taux seraient légèrement plus forts dans les régions où la population active est plus âgée (Limousin, Auvergne) que dans celles où elle est plus jeune (Alsace, Nord - Pas-de-Calais, Pays de la Loire).

C'est en Île-de-France que l'impact des départs serait le moins important, avec un taux de retrait de 29 % d'ici 2020. Le poids des seniors parmi les personnes occupant un emploi en 2009 y est en effet légèrement inférieur à la moyenne nationale, de 0,7 point. En particulier, les actifs de 50 à 59 ans, qui contribuent le

plus aux retraits, sont sous-représentés parmi la population francilienne ayant un emploi. Par ailleurs, les seniors de cette région sont peu présents dans les métiers où les départs sont les plus précoces, ce qui contribue à étaler davantage dans le temps les cessations d'activité. En effet, seuls 8,6 % des emplois y sont occupés dans des métiers où les cessations interviennent souvent avant 58,5 ans (les ouvriers non qualifiés, la plupart des ouvriers qualifiés, les métiers de l'armée et de la police, les

pompiers ou encore les caissiers et employés de libre service) contre 12,3 % en moyenne nationale.

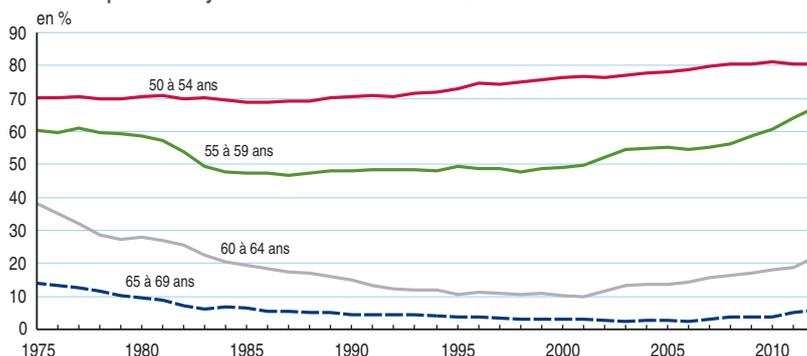
Des départs massifs dans les services aux particuliers et aux collectivités

L'ampleur des départs de fin de carrière sera d'autant plus forte que les métiers sont exercés massivement par des seniors. Ainsi, le taux de retrait atteindrait 38 % dans les métiers des services aux

1 L'évolution des taux d'emploi des seniors

La participation des seniors au marché du travail s'est considérablement modifiée durant les dernières décennies. Le taux d'emploi des 50-54 ans s'est longtemps situé autour des 70 % (*figure*). Puis au début des années 1980, du fait de la montée au fil des générations de l'activité féminine, ce taux a progressivement augmenté pour atteindre 80 % en 2009. L'abaissement en 1983 de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, puis la mise en place de dispositifs publics de retraite anticipée (préretraite, dispense de recherche d'emploi, retraite anticipée pour carrière longue) ont entraîné une nette baisse des taux d'emploi des 55-64 ans, plus modérée pour les 65-69 ans pour lesquels le taux d'emploi était déjà très faible. Ce recul, particulièrement vif pour les 60-64 ans jusqu'au début des années 1990, s'est ensuite atténué. Depuis le début des années 2000, les taux d'emploi des 55-59 ans et des 60-64 ans ont d'abord progressé très rapidement jusqu'en 2003, puis à un rythme moindre jusqu'en 2008. La réforme des retraites de 2010, restreignant notamment les conditions d'accès aux dispositifs publics de cessation anticipée d'activité, a, depuis, donné un nouvel élan à la hausse des taux d'emploi de ces tranches d'âge.

Taux d'emploi en moyenne annuelle au sens du Bureau international du travail



Note : données de 1975 à 2012, corrigées pour les ruptures de série.

Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

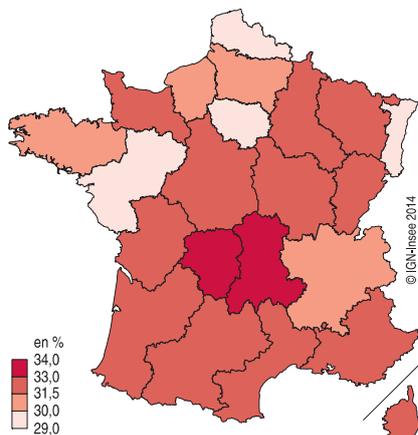
2 La microsimulation des fins de carrière

L'estimation du nombre de retraits définitifs du marché du travail à l'horizon 2020 repose sur un exercice de microsimulation. Cet exercice utilise les données d'une base individuelle d'actifs ayant un emploi en 2009 issue de l'exploitation complémentaire du recensement de la population 2009. Le modèle fait vieillir les individus indépendamment les uns des autres, année après année jusqu'en 2020, en décidant chaque année s'il est plus probable qu'ils poursuivent leur activité ou qu'ils quittent définitivement leur emploi.

Les probabilités dépendent des caractéristiques de la personne (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, diplôme), de son régime d'affiliation à la retraite et du contexte législatif encadrant les départs à la retraite en vigueur l'année considérée. Elles sont estimées à partir des comportements observés dans les enquêtes Emploi en continu de 2003 à 2011 et des projections de probabilités de cessations d'activité par âge et sexe élaborées par l'Insee selon le modèle de microsimulation national *Destinie 2*. Ces projections prennent en compte les réformes du système de retraite votées jusqu'en juillet 2012. Les probabilités finales de l'exercice étant estimées par des sources nationales, le modèle suppose donc qu'à caractéristiques sociodémographiques identiques, les comportements de fins de carrière sont identiques d'une région à l'autre. La structure des enquêtes Emploi des départements d'outre-mer étant spécifique (enquêtes annuelles), l'exercice ne concerne que la France métropolitaine.

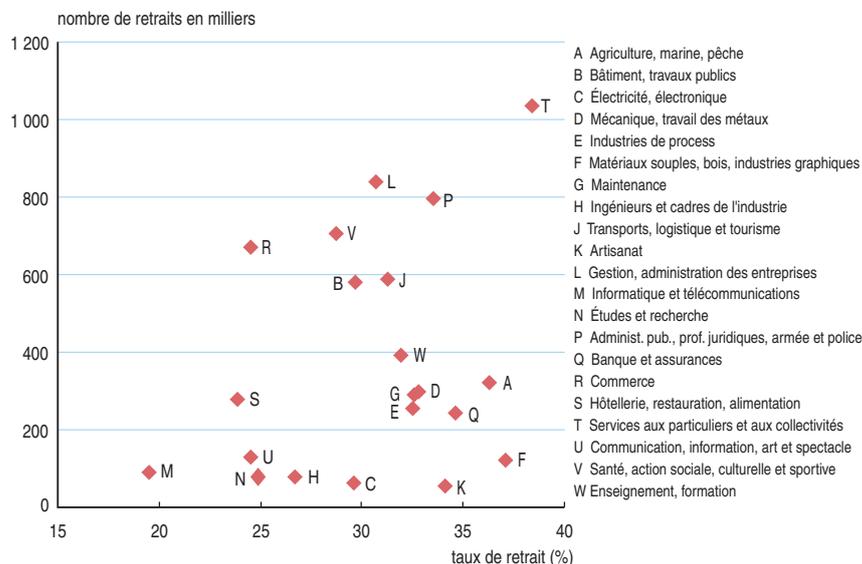
Le modèle de microsimulation considère qu'aucun individu ne peut cesser définitivement son activité en deçà de 50 ans et que tous les actifs se retirent obligatoirement du marché du travail au-delà de 70 ans. Par ailleurs, il considère que les caractéristiques des individus en 2009 ne changent pas jusqu'en 2020, mis à part leur âge. Ainsi, ne sont pas pris en compte les éventuels changements de situation tels que les mobilités résidentielles, les mobilités sectorielles de l'emploi ou encore les évolutions de catégorie socioprofessionnelle que peuvent connaître les actifs occupés.

2 Taux de retrait des actifs en emploi en 2009 à l'horizon 2020



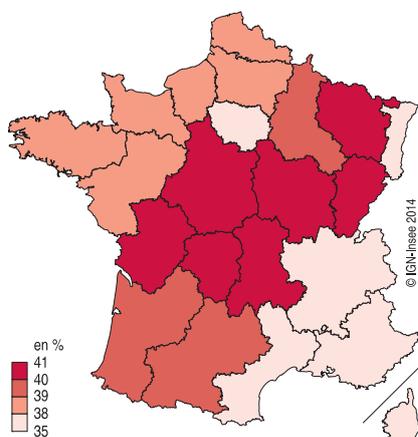
Moyenne France métropolitaine : 31 %
 Note : Le taux de retrait est la part des actifs ayant un emploi en 2009 qui ne seront plus sur le marché du travail en 2020.
 Source : Insee, recensement de la population 2009 au lieu de travail, modèle de microsimulation.

3 Cessations d'activité à l'horizon 2020 par domaine professionnel



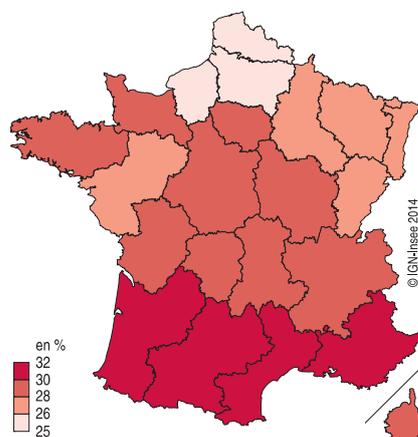
Source : Insee, recensement de la population 2009 au lieu de travail, modèle de microsimulation.

4 Taux de retrait du domaine des services aux particuliers et aux collectivités



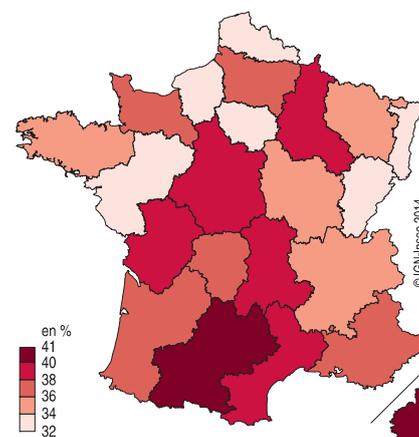
Moyenne France métropolitaine : 38 %
 Source : Insee, recensement de la population 2009 au lieu de travail, modèle de microsimulation.

5 Taux de retrait du domaine de la santé, de l'action sociale, culturelle et sportive



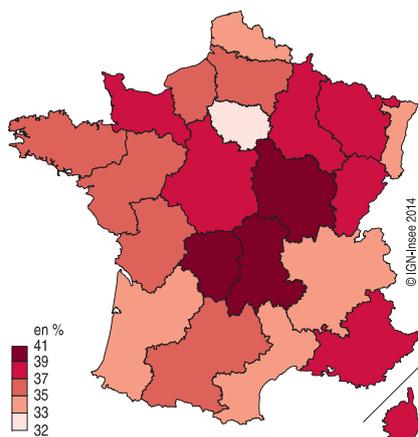
Moyenne France métropolitaine : 29 %
 Source : Insee, recensement de la population 2009 au lieu de travail, modèle de microsimulation.

6 Taux de retrait du domaine de l'agriculture, de la marine et de la pêche



Moyenne France métropolitaine : 36 %
 Source : Insee, recensement de la population 2009 au lieu de travail, modèle de microsimulation.

7 Taux de retrait du domaine de la banque et des assurances



Moyenne France métropolitaine : 35 %
 Source : Insee, recensement de la population 2009 au lieu de travail, modèle de microsimulation.

particuliers et aux collectivités tels que les employés de maison, aides à domicile, aides ménagères, assistantes maternelles. Il serait similaire pour les ouvriers du textile et du cuir, les agriculteurs et les médecins et assimilés. Les métiers de la fonction publique devraient également subir des taux de retrait élevés dans l'ensemble de leurs catégories.

Ainsi, le domaine des services aux particuliers et aux collectivités contribuerait pour plus d'un million aux cessations d'activité (figure 3). Il est le plus touché en niveau et en structure par les départs de fin de carrière et représenterait 13 % du total des départs, 22 % parmi les femmes ayant un emploi et 5 % parmi les hommes ayant un emploi. En effet, les femmes représentent 78 % des effectifs de ces métiers en 2009 et y sont plus âgées que dans les autres domaines professionnels. Dans la gestion et l'administration des entreprises (cadres et techniciens des services administratifs, comptables et financiers, secrétaires, employés administratifs

d'entreprise), il y aurait environ 800 000 retraits du marché du travail, de même que dans l'ensemble « administration publique, professions juridiques, armée et police ». Le domaine « santé, action sociale, culturelle et sportive » compterait environ 700 000 cessations, comme celui du commerce. Ce dernier présenterait un taux de retrait plus faible, estimé à 24 %.

À l'inverse, certains métiers restent structurellement jeunes en raison d'une forte rotation de leur main d'œuvre et de conditions de travail peu adaptées aux actifs les plus âgés. Moins d'un quart des effectifs se retireraient de l'activité parmi les coiffeurs, esthéticiens, employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration, caissiers, vendeurs, cuisiniers, bouchers, charcutiers et boulangers. Les professionnels de l'informatique (aussi bien ingénieurs que techniciens, employés ou opérateurs) devraient également être relativement peu concernés par des départs de fin de carrière.

Des écarts régionaux qui reflètent surtout la structure d'âge de la main d'œuvre

Pour chaque métier, les différences régionales de taux de retrait sont essentiellement dues aux écarts de structure sociodémographique, et plus particulièrement ceux concernant l'âge des actifs (*figures 4 à 7*).

Le taux de retrait des actifs des services aux particuliers et aux collectivités atteindrait 41 % en Lorraine, Auvergne et Franche-Comté contre 38 % sur l'ensemble du pays. Dans le domaine de la santé, de l'action sociale, culturelle et sportive, où les écarts sont légèrement plus marqués, les taux de retrait varieraient de 25 % en Nord - Pas-de-Calais à 32 % en Provence - Alpes - Côte d'Azur, pour une moyenne métropolitaine qui s'établit à 29 %. En Nord - Pas-de-Calais, la part des seniors dans la population active occupée de ce domaine professionnel n'est en effet que de 21 %, alors qu'elle atteint 28 % en Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Le taux de retrait moyen de 36 % dans l'ensemble du domaine de l'agriculture, de la marine et de la pêche pourrait monter à 40 % pour les métiers d'agriculteur, d'éleveur, de sylviculteur et de bûcheron. Il atteindrait au maximum 41 % en Corse et en Midi-Pyrénées et seulement 32 % en Île-de-France et en Franche-Comté.

Dans les métiers de la banque et des assurances, 35 % des actifs occupés en 2009 cesseraient leur activité d'ici 2020, dans une fourchette allant de 32 % en Île-de-France à plus de 40 % en Bourgogne, Limousin et Auvergne. En 2009, dans ces trois régions, les seniors représentent plus de 35 % de la population travaillant dans ces métiers, contre 27 % dans la région francilienne. ■

Sources

Les résultats concernant la population active sont estimés à partir de l'**exploitation complémentaire du recensement de la population 2009**. Le recensement fournit des informations sur les caractéristiques sociodémographiques de la population active (âge, sexe, type d'activité).

L'exploitation complémentaire permet d'obtenir en plus des données sur la profession, la catégorie socioprofessionnelle et le secteur d'activité économique des actifs en emploi.

Les taux d'emploi de l'*encadré 1* sont issus des enquêtes Emploi et répondent donc au concept d'emploi au sens du Bureau international du travail. Ils ne sont pas comparables aux taux d'emploi pouvant être produits à partir du recensement de la population, ces derniers se référant à un concept d'emploi déclaré. Cette étude retient une approche par métier selon la nomenclature des **Familles Professionnelles (FAP)** élaborée par la Dares. Celle-ci est une table de correspondance entre la nomenclature PCS (Professions et Catégories Socioprofessionnelles) utilisée par l'Insee pour coder les professions et le code ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) utilisé par Pôle emploi pour coder les demandes et offres d'emploi. Les FAP regroupent les professions qui font appel à des compétences communes sur la base de « gestes professionnels » proches. La nomenclature est composée de 22 **domaines professionnels** déclinés en 87 familles professionnelles agrégées et 225 familles professionnelles détaillées.

Définitions

Dans cette étude, sont considérées comme **seniors** les personnes âgées de 50 à 69 ans. La **population active occupée au sens du recensement de la population** comprend les personnes qui déclarent être dans l'une des situations suivantes : exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ; aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; être étudiant ou retraité mais occupant un emploi. Dans cet article, la population active occupée, ou personnes ayant un emploi, est mesurée au lieu de travail.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre d'actifs occupés d'une classe d'âge et le nombre total de personnes de cette classe d'âge.

La notion de **cessation définitive d'activité** ou encore de départ de fin de carrière recouvre diverses situations de départ de l'emploi sans retour : le départ en retraite ou pré-retraite ; le passage de l'emploi vers la dispense de recherche d'emploi ; le passage de l'emploi vers l'inactivité pour raisons de santé ; l'entrée au chômage pour les personnes âgées de 59 ans ou plus ; le passage de l'emploi vers tout autre type d'inactivité pour les personnes âgées de 56 ans ou plus.

Le **taux de retrait** rapporte le nombre de cessations définitives d'activité à l'horizon 2020 à la population active ayant un emploi en 2009.

Bibliographie

- Govillot S., « Le passage de l'emploi à la retraite - Travailler pendant la retraite, une situation qui se développe », *Insee Première* n° 1449, juin 2013.
- « Emploi des seniors - Synthèse des principales données sur l'emploi des seniors », Dares, *Documents d'études* n° 164, septembre 2011.
- Govillot S., Rey M., « Rechercher et retrouver un emploi après 55 ans », *Insee Références* « Emploi et salaires », édition 2013.
- « Les retraités et les retraites - édition 2014 », Drees, Collection *Études et statistiques*, avril 2014.
- Filatriau O., « Projections à l'horizon 2060 - Des actifs plus nombreux et plus âgés », *Insee Première* n° 1345, avril 2011.
- Lainé F., (CAS), Omalek L., (Dares), « Les métiers en 2020 : progression et féminisation des emplois les plus qualifiés ; dynamisme des métiers d'aide et de soins aux personnes », Dares *Analyses* n° 022, mars 2012.
- Bachelet M., Befly M., Banchet D., « Projeter l'impact des réformes des retraites sur l'activité des 55 ans et plus : une comparaison de trois modèles », *Insee, Documents de travail* n° G 2011 / 08, avril 2011.
- Warzee C., « Départs du marché du travail dans les régions à l'horizon 2020 - le papy-boom n'explique pas tout », *Insee Première* n° 1255, septembre 2009.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, A. Houlou-Garcia,
C. Pfister, V. Quénechdu
Maquette : É. Houël
Impression : Jouve
Code Sage IP141508
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2014

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
www.insee.fr/collections-nationales
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) :
<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

